

# REGLEMENT D'UTILISATION

## Du PORT DU MONTRU

### 2023

- La commune de LA CHAPELLE-HEULIN loue à la journée (8 H à 24 H) le terrain communal du **PORT DU MONTRU** aux particuliers, associations, sociétés.....
- Le Conseil Municipal fixe **chaque année les tarifs de location**.
- La location comprend outre le terrain, l'abri-bar, les sanitaires, l'eau et coffret électrique (18 kVa).
- Les locataires devront laisser libre l'accès aux Marais de Goulaine du fait de l'existence d'un droit de passage au profit des usagers du marais.
- Les locataires, utilisateurs et participants ne doivent émettre aucun bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

#### **Code de la Santé Publique** - Dispositions pénales Article R 48.2

Sera punie de l'amende prévue pour les contraventions de troisième classe toute personne qui, dans un lieu public ou privé, aura été à l'origine par elle-même ou par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité, d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité.

« Les personnes coupables de l'infraction prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction.

Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation des contraventions prévues au présent article est puni des mêmes peines ».

- **Toute sonorisation devra être arrêtée à 22 heures.**
- **Les lumières devront être éteintes à minuit.**
- Les sanitaires et le terrain devront être restitués dans un parfait état de propreté.
- Ce site étant classé Natura 2000, **tout camping y est formellement interdit.**
- Les barbecues sont autorisés à l'endroit prévu à cet effet.

#### TARIFS 2023

	TERRAIN DU MONTRU	CAUTION
Habitants / Associations de la Chapelle Heulin (Electricité – sanitaires compris)	60.65€	155.30€
Personne ou Association hors commune (Electricité – sanitaires compris)	140.50€	155.30€